Le guide utilisateur du portail BL. enfance est disponible sur le site internet de la mairie de Saint-Vrain

ACCUEILS PERISCOLAIRES
INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2025/2026
LE LOGICIEL BL. ENFANCE

Madame, monsieur,

Le logiciel BL. enfance accompagne les services dédiés de notre commune dans la gestion quotidienne des services de **restauration scolaire**, des **accueils périscolaires** et des **accueils de loisirs**.

S'appuyant sur une base unique partagée entre tous les modules logiciels, BL. enfance permet d'assurer l'ensemble des traitements indispensables au bon fonctionnement du service Enfance : **inscriptions, réservations, pointages et facturations**.

Ainsi, à l'aide d'un code personnel, chaque parent peut **consulter 24h/24 et 7j/7 son compte-famille** et effectuer des demandes en ligne d'inscriptions, de réservations ou d'absences depuis le **portail famille BL. Enfance - https://portail.berger-levrault.fr.**

Les familles procèdent au **paiement en ligne** de leurs factures, visualisent et modifient leurs données en toute autonomie.

Vous trouverez ci-après les démarches vous permettant de vous connecter audit portail :

- En premier lieu, il convient de **créer votre compte personnel sur le portail BL.enfance,** si ce n'est pas déjà fait. Pour ce faire, un code abonné famille est nécessaire, pour l'obtenir, contacter les services communaux : service-jeunesse @mairiesaintvrain91.fr

  La fiche de renseignements doit être remplie et transmise, accompagnée de la photocopie des vaccins et des documents nécessaires au calcul du quotient familial *(Avis d'imposition 2024 et attestation CAF avec le détail des montants perçus en octobre, novembre et décembre 2025)* par mail à service-jeunesse@mairiesaintvrain91.fr avant le 10 juillet 2025.

  Attention, le rendu de la fiche de renseignements conditionne le suivi de vos demandes d'inscriptions à l'accueil périscolaire du matin et du soir, à la cantine, à l'étude, au bus, à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

- La fiche de renseignement transmise, vous pourrez ensuite, munis de votre code personnel, effectuer vos demandes de **réservation et d'annulation en ligne**, dans votre espace famille. Un mail automatique vous confirmera chaque inscription.

- **Pour les réservations,** merci de privilégier les réservations à l'année si vous savez que votre enfant mangera à la cantine ou fréquentera le périscolaire matin/soir tous les jours.
  - Pour les parents séparés, les semaines de garde doivent être renseignées auprès de service-jeunesse@mairiesaintvrain91.fr avant de pouvoir faire des demandes de réservation.
  - En cas de souhait d'éviction alimentaire, merci de vous référer aux menus afin de savoir quand inscrire votre enfant pour un repas classique ou végétarien.

- Vous pourrez ensuite **payer vos factures en ligne sur votre espace facturation**.
  - Une facture détaillée récapitulant vos consommations sera disponible sur votre compte entre le 5 et le 10 du mois suivant.
  - Vous pourrez payer les sommes dues jusqu'à la fin du mois de la facturation
    - Soit sur votre compte BL. enfance par carte bleue
    - Soit en mairie par chèque (attention de bien séparer le règlement du périscolaire et de l'accueil de loisirs) sur votre compte par carte bleue.

  Passé ce délai, la facturation est transmise au trésor Public et vos paiements devront s'effectuer directement à la trésorerie d'Arpajon.

Attention : *les demandes de réservation aux différents services périscolaires pour la semaine de la rentrée devront être faites au plus tard le 22 août 2025. Merci de votre vigilance afin que nous puissions préparer au mieux la rentrée pour le bien-être des enfants.*

ACCUEILS PERISCOLAIRES
LES MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Accueil périscolaire du matin (7h15/8h20) et du soir (16h30/19h) :

- Les inscriptions peuvent être faites à **l'année ou ponctuellement**, au plus tard, le vendredi, à 7h, pour la semaine qui suit.
- Les **annulations** doivent être enregistrées au plus tard à **7h, le vendredi de la semaine précédente**.

Restauration scolaire (11h30/13h30) :

- Les inscriptions peuvent être faites à l'année ou ponctuellement au plus tard, le vendredi, à 7h, pour la semaine qui suit.
- Vous avez la possibilité de choisir, lors de l'inscription à la cantine, **soit le repas classique**, avec viande, **soit un repas végétarien**. Attention de ne pas inscrire votre enfant aux deux repas le même jour.
- **Les annulations** doivent être enregistrées au plus tard **à 7h, le vendredi de la semaine précédente.**

Le bus scolaire :

- Les inscriptions sont annuelles et doivent être faites auprès des **services de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)** qui vous délivrera la carte de transport « **Scol'R** » de votre enfant Contact : transport@ccvalessonne.com.
- Parallèlement à la demande de carte de transports scolaires et au paiement des frais afférents, vous devez inscrire votre enfant **sur votre compte BL. enfance afin de renseigner les jours où il/elle prendra le bus**.
- Les annulations sont acceptées le jour même.

L'étude (16h30/18h) :

- L'étude est un **forfait au trimestre**. Tout trimestre commencé est dû.
- **Le goûter n'est pas compris** dans le tarif de l'étude, les parents veillerons à le fournir.
- Les enfants inscrits à l'étude ne peuvent **sortir qu'à 18h**, sauf autorisation préalable (rdv médical…).
- Après 18h, en cas de retard de votre part, votre enfant sera accueilli en accueil du soir.
- Les annulations sont acceptées le jour même.

L'accueil de loisirs du mercredi (7h30/19h) :

- Les inscriptions peuvent être faites **à l'année ou ponctuellement**, au plus tard **le jeudi soir 18h** pour le mercredi de la semaine qui suit.
- Les annulations sont acceptées au plus tard le jeudi soir 18h de la semaine précédente.

L'accueil de loisirs des vacances scolaires (7h30/19h) :

- Les inscriptions pour les petites vacances scolaires sont **acceptées au plus tard 3 semaines** avant le début des vacances.
- Les inscriptions pour les grandes vacances seront **acceptées jusqu'au 30 avril 2025**.
- Les annulations sont acceptées jusqu'au **14ème jour précédant les vacances.**

Les tarifs des différentes prestations sont les suivants :

	Accueil périscolaire du matin	Accueil périscolaire du soir	Repas	Repas PAI	Journée accueil de loisirs	Etude forfait au trimestre
T1	0,70	1,50	3,90	1,00	5,85	83,60
T2	0,98	2,10			7,98	
T3	1,12	2,40			9,12	
T4	1,40	3			11,40	
T5	1,54	3,30			12,54	
T6	1,68	3,60			13,68	
Extérieur	2	4	4	3	35	85

Une annulation hors délais, n'est pas facturée si présentation d'un justificatif – pour toute urgence, merci de contacter la direction des accueils périscolaires : ***alsh@mairiesaintvrain91.fr*** *ou* ***mdj@mairiesaintvrain91.fr***